

NATIONS UNIES

**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



**CONSEIL
DE SÉCURITÉ**



Distr.
GÉNÉRALE

A/38/780
S/16305

3 février 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-huitième session
Point 41 de l'ordre du jour
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 1er février 1984, adressée au Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du
1er février 1984, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant de la
République turque de Chypre-Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir en faire distribuer le texte comme
document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour de la
trente-huitième session, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) A. Coşkun KIRCA

ANNEXE

Lettre datée du 1er février 1984, adressée au Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies par M. Nail Atalay

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 20 janvier 1984 (A/38/775-S/16282), qui vous a été adressée par M. Constantine Moushoutas, représentant de l'administration chypriote grecque.

Les manoeuvres militaires contre lesquelles proteste M. Moushoutas se sont déroulées dans les limites du territoire de la République turque de Chypre-Nord et ont été menées conformément à un programme préétabli, dont la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a été dûment avisée au préalable, par écrit.

Au cours de ces manoeuvres, il n'y a eu à aucun moment incursion sur le territoire ou dans l'espace aérien de Chypre-Sud, ni violation de ce territoire ou de cet espace aérien. Par conséquent, les protestations de M. Moushoutas sont futiles, étant dénuées de tout fondement.

Je ne puis qu'espérer que les Chypriotes grecs modifieront leur attitude et consacreront leurs efforts et leur énergie à la reprise des pourparlers intercommunautaires, qui sont la clé de toute solution satisfaisante et durable du conflit de Chypre.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 41 de l'ordre du jour de la trente-huitième session, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant de la République turque
de Chypre-Nord,

(Signé) Nail ATALAY

